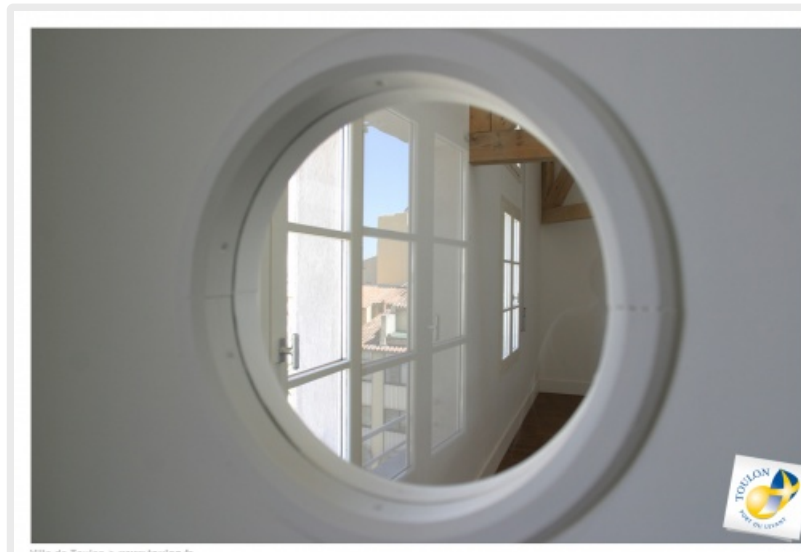


Les Conseillers Habitat - Santé

Service Communal Hygiène et Santé



Qualité de l'air intérieur

« Logement, moyens de transport, lieu de travail, école... Nous passons plus de 80 % de notre temps dans des lieux clos, et l'air que nous y respirons n'est pas toujours de bonne qualité. Outre les apports de l'air extérieur, les sources potentielles de pollution dans les bâtiments sont en effet nombreuses : appareils à combustion, matériaux de construction, produits de décoration (peinture, colles, vernis...), meubles, activité humaine (tabagisme, produits d'entretien, bricolage, cuisine...). À l'intérieur des logements, l'air est bel et bien pollué de manière spécifique par rapport l'air extérieur. La bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet démontré sur la qualité de concentration, le taux d'absentéisme dans les écoles, le bien-être. À contrario, une mauvaise qualité de l'air peut favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge et de la peau, vertiges ainsi que les manifestations allergiques et l'asthme. »

Ministère de la Transition écologique et solidaire

11/01/2018

Comment prendre rendez-vous avec un conseiller en habitat et santé (CHS) ?

L'action des conseillers Habitat-Santé s'inscrit dans une **procédure strictement définie et initiée par un médecin pour un patient allergique et / ou asthmatique.**

Sur prescription médicale et avec votre accord, vous pouvez bénéficier gratuitement d'une visite d'un conseiller à votre domicile si vous habitez Toulon afin d'adapter les conseils en fonction de votre habitat et de vos habitudes de vie.

> **Téléchargez le document à remplir par médecin avec signature du patient**

Le document pourra être envoyé par mail à l'adresse suivante
36 30 30.

schs@mairie-toulon.fr ou par fax au 04 94

Après réception du document, vous serez contacté par téléphone pour convenir du rendez-vous.

La visite à domicile :

Au cours de l'évaluation globale de votre habitat (environnement extérieur et intérieur, moyens de chauffage, présence de sources allergisantes, d'humidité...) et de vos habitudes de vie, des conseils personnalisés vous seront donnés afin que vous puissiez **les mettre en pratique dans votre logement.**

Cette enquête environnementale est effectuée pièce par pièce afin de déceler les sources de pollution. Des mesures sont réalisées à titre indicatif température ambiante, humidité relative / murale, CO, CO2, formaldéhyde, acariens, moisissures. Les prélèvements et mesures sont effectués en fonction des symptômes et des sources identifiées.

A la fin de la visite le conseiller fera un rappel des conseils personnalisés et donnera des plaquettes d'information. Le suivi des conseils vous permettra d'améliorer votre santé respiratoire.

Vous recevrez par courrier un rapport de la visite ainsi que votre médecin prescripteur.

Un questionnaire vous sera envoyé 4 à 6 mois après la visite pour évaluer la mise en pratique des conseils donnés et votre état de santé. En parallèle, un questionnaire d'évaluation sera envoyé au médecin prescripteur.

Comment puis-je en savoir plus sur les nuisances intérieures relatives à mon habitat ?

- Consultez le site de l'observatoire de la qualité de l'air intérieur
- Consultez le site de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (A.D.E.M.E)
- Consultez le site de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H)
- Consultez le site du Ministère de la transition écologique et solidaire
- Consultez le site de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Comment éliminer les moisissures dans mon habitat ?

- consultez le guide pratique du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

En savoir plus

Service Communal Hygiène et Santé

- 6 avenue François Cuzin - Rond-point Bir-Hakeim - 83000 Toulon
 - Tél. 04 94 36 31 77 - Fax. 04 94 36 30 30
 - Courriel. schs@mairie-toulon.fr [1]
 - Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
-

Contacts -

➤ [TOUT L'ANNUAIRE](#) [2]

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

[1] <mailto:schs@mairie-toulon.fr>

[2] <https://m.toulon.fr/annuaires>